

Welcome

**Drop-in Open House
Draft Heritage Conservation District Plan
for the
Lowertown West
Heritage Conservation District**

**6:00p.m.- 8:00p.m.
Brief staff presentation
6:25 p.m.**

Bienvenue

**Séance portes ouvertes
Le Plan provisoire du
district de
conservation du patrimoine
De la Basse-ville Ouest**

**De 18 h à 20 h
Bref exposé du personnel de la Ville
18 h 25**

Background

In 2021, the City initiated a project to prepare new heritage conservation district plans for both the ByWard Market Heritage Conservation Districts, designated originally in 1991, and Lowertown West Heritage Conservation District, designated in 1994.

Where are we today?

The City's consultant Sally Coutts Heritage Consulting Inc. has prepared a draft plan for the Lowertown West HCD that meets the requirements of the Ontario Heritage Act. The City is now seeking feedback and comments from the community and different stakeholders on the draft plan.

What are the next steps?

Consultation is expected to continue over the summer. The draft plan will be revised based on the feedback received and the final version is anticipated to be considered by the Built Heritage Committee and City Council later this fall.

What does this mean for me?

If the plan is approved, City Council will then pass a bylaw formally adopting the new HCD Plan. The new Plan will be used to evaluate and guide future change in the HCD.

How can I provide feedback?

A hard copy of the draft plan is available at the open house or can be viewed on the City's project page at [Ottawa.ca/lowertownbywardhcd](https://ottawa.ca/lowertownbywardhcd). You can provide feedback at the open house or send comments by email to heritage@ottawa.ca.

Contexte

En 2021, la Ville a lancé un projet afin de préparer les nouveaux plans du district de conservation du patrimoine du marché By, désigné à l'origine en 1991, et du district de conservation du patrimoine de la Basse-Ville, désigné en 1994.

Où en sommes-nous aujourd'hui?

Le cabinet-conseil de la Ville Sally Coutts Heritage Consulting Inc., a préparé, pour le DCP de la Basse-Ville Ouest, un plan provisoire qui respecte les exigences de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*. La Ville est aussi en train de réunir les avis et les commentaires de la collectivité et des différents intervenants sur ce plan provisoire.

Quelles sont les prochaines étapes?

La consultation devrait se poursuivre durant l'été. Le plan provisoire sera révisé d'après les commentaires exprimés; le Comité du patrimoine bâti et le Conseil municipal devraient se pencher, à l'automne, sur la version définitive du plan.

De quoi s'agit-il pour moi?

Si le plan est approuvé, le Conseil municipal édictera un règlement pour adopter officiellement le nouveau plan de DCP. Ce nouveau plan servira à évaluer et à guider l'évolution projetée des DCP.

Que dois-je faire pour commenter ce plan?

Vous pourrez consulter un exemplaire imprimé du plan provisoire à la séance portes ouvertes ou sur la page du projet de la Ville sur le site ottawa.ca/DCPMarcheByBasseVille. Vous pourrez exprimer vos commentaires à la séance portes ouvertes ou nous les adresser par courriel (patrimoine@ottawa.ca).

What is a heritage conservation district plan?

The Ontario Heritage Act was amended in 2005 to require the adoption of a Heritage Conservation District Plan for all new HCDs. In addition, municipalities may adopt HCD Plans by by-law for districts designated prior to 2005.

A district plan is a comprehensive summary of the geographical boundaries of the district, its overall cultural heritage value, heritage attributes, and its relationship with municipal land-use planning policies. A district plan defines why the HCD is significant and ultimately provides a framework for managing change that will protect and enhance the area's special characteristics in the future.



What does a plan include?

The *Ontario Heritage Act* requires that a heritage conservation district plan consists of:

- (a) **a statement of the objectives** to be achieved in designating the area as a heritage conservation district;
- (b) **a statement explaining the cultural heritage value** or interest of the heritage conservation district;
- (c) **a description of the heritage attributes** of the heritage conservation district and of properties in the district;
- (d) **policy statements, guidelines and procedures** for achieving the stated objectives and managing change in the heritage conservation district; and
- (e) **a description of permitted alterations** that the owner of property in the heritage conservation district may carry out **without obtaining a permit**

Qu'est-ce qu'un plan de district de conservation du patrimoine?

La *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* a été modifiée en 2005 afin d'obliger à adopter un plan de district de conservation du patrimoine pour tous les nouveaux DCP. Les municipalités peuvent aussi adopter des plans de DCP par règlement municipal pour les districts désignés avant 2005.

Le plan de district de conservation du patrimoine fait la synthèse des limites géographiques, de la valeur sur le plan culturel et des attributs patrimoniaux du district, ainsi que de ses liens avec les politiques municipales sur l'aménagement du territoire. Il définit la raison pour laquelle un district de conservation du patrimoine est important et fournit un cadre de gestion du changement pour la protection et l'amélioration des particularités du district.



Quels sont les éléments d'un plan de district de conservation du patrimoine?

Aux termes de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, le plan de district de conservation du patrimoine comprend les éléments suivants :

- a) l'**énoncé des objectifs** à réaliser par la désignation du district comme district de conservation du patrimoine;
- b) la **déclaration qui explique la valeur** ou le caractère du district **sur le plan du patrimoine culturel**;
- c) la **description des attributs patrimoniaux** du district et des biens qui y sont situés;
- d) les **énoncés de principes, des lignes directrices et des modalités** qui permettent de réaliser les objectifs fixés et de gérer le changement dans le district;
- e) la **description des transformations mineures** que le propriétaire d'un bien situé dans le district peut effectuer **sans obtenir de permis**.

Statement of Cultural Heritage Value

The Lowertown West Heritage Conservation District is located on unceded Algonquin Anishinabe territory. The peoples of the Algonquin Anishinabe Nation have lived on this territory for millennia. Their culture and presence have nurtured and continue to nurture this land.

The cultural heritage value of the Lowertown West HCD lies in its role as the residential heart of historic the Lowertown area—the predominantly residential area north of the commercial core of the ByWard Market. The HCD is a rich vernacular landscape, reflective of its role as a hub and home for many different communities and newcomers to Canada. Its central location and relatively inexpensive housing with nearby parks made it an attractive area for successive waves of immigrants in the 19th and early 20th centuries, each making their mark on the area. Its buildings and spaces reflect the continuous evolution of economic, social and cultural activity of the area with examples of styles and building types from different eras, often very modest in their construction method and design, which contribute to the richness of the area.

The cultural heritage value of Lowertown is also tied to the role of the Roman Catholic church, which dominated much of Lowertown from the mid-19th and 20th century. The HCD is defined by buildings associated with the Roman Catholic Church including Notre Dame Cathedral, the former General Hospital (now the Elisabeth Bruyère Centre), the Bishop's Palace and St. Brigid's Church.

The cultural heritage value of Lowertown West is also associated with the National Capital Commission and its role in the development of the capital, and its early contributions to the heritage conservation movement seen in the 'Mile of History' on Sussex Drive and the Courtyards which link Lowertown West and the ByWard Market HCDs.



Énoncé de la valeur sur le plan du patrimoine culturel et description des caractéristiques patrimoniales

Le district de conservation du patrimoine de la Basse-Ville Ouest est aménagé sur le territoire non cédé de la Nation Anishinabe Algonquine. Les peuples de la Nation Anishinabe Algonquine vivent sur ce territoire depuis des millénaires. Leur culture et leur présence enrichissent et continuent d'enrichir ce territoire.

La valeur de patrimoine culturel du DCP de la Basse-Ville Ouest est attribuable à son rôle de cœur résidentiel de la zone historique de la Basse-Ville — zone essentiellement résidentielle au nord du cœur commercial du marché By. Le DCP de la Basse-Ville Ouest est un riche paysage d'architecture vernaculaire, qui témoigne de son rôle de carrefour et de siège de nombreuses communautés différentes et de nombreux nouveaux arrivants au Canada. Sa centralité et ses logements relativement bon marché en ont fait un secteur attrayant pour les vagues successives d'immigrants au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle; chaque vague a laissé son empreinte sur le secteur. Ses bâtiments et ses espaces témoignent de l'évolution continue de l'activité économique, sociale et culturelle du secteur et réunissent des exemples de styles et de types de bâtiments de différentes époques, souvent très modestes dans leur méthode de construction et dans leur esthétique, qui concourent à la richesse du secteur.

La valeur de patrimoine culturel de la Basse-Ville est aussi liée au rôle de l'Église catholique romaine, qui a dominé une grande partie de la Basse-Ville entre le milieu du XIX^e siècle et le XX^e siècle. Ce DCP est défini par les édifices associés à l'Église catholique romaine, dont la Cathédrale Notre-Dame, l'ancien Hôpital général (aujourd'hui le Centre de santé Élisabeth-Bruyère, le palais épiscopal et l'église St. Brigid.

La valeur de patrimoine culturel de la Basse-Ville Ouest est aussi associée à la Commission de la capitale nationale et au rôle qu'elle joue dans l'aménagement de la capitale, ainsi qu'à ses premiers apports dans le mouvement de conservation du patrimoine qui a vu le jour dans le « mille historique » de la promenade Sussex et des cours intérieures de cette promenade, qui assure la liaison entre le DCP de la Basse-Ville Ouest et le DCP du marché By.



Statement of Objectives

The Plan outlines 20 objectives for the HCD. These are a few:

- To encourage community awareness of, and support for, the conservation of the district's heritage values and attributes in order to celebrate and share its history and promote its special character.
- To recognize, honour and highlight underrepresented histories or stories associated with the cultural heritage value of the Lowertown West HCD through commemorative and interpretive efforts, together with the community.
- To ensure the retention and conservation of the cultural heritage values and heritage attributes of the District and the buildings within it.
- To promote approaches to repairs, alterations and new construction that make thoughtful, legible and, where applicable, reversible changes to properties within the District.
- To support and encourage thoughtful and respectful solutions that allow properties and the public realm within the heritage conservation district to meet accessibility standards.

Énoncé des objectifs

Le Plan fait état de 20 objectifs pour le DCP. En voici un aperçu :

- Encourager le rayonnement communautaire et la promotion de la conservation des valeurs et caractéristiques patrimoniales du district afin d'en souligner et d'en faire connaître l'histoire et d'en promouvoir le caractère exceptionnel.
- Reconnaître, consacrer et mettre en lumière l'histoire sous-représentée et les anecdotes associées à la valeur de patrimoine culturel du DCP de la Basse-Ville Ouest grâce à des efforts de commémoration et d'interprétation menés de concert avec la collectivité.
- Assurer la préservation et la conservation des valeurs de patrimoine culturel et des caractéristiques patrimoniales du district et de ses bâtiments.
- Promouvoir les approches dans la réparation, la transformation et la construction neuve pour apporter aux propriétés du district des changements réfléchis, lisibles et, le cas échéant, réversibles.
- Promouvoir et adopter les solutions réfléchies et respectueuses, permettant aux propriétés et au domaine public du district de conservation du patrimoine de respecter les normes d'accessibilité.

Description of Heritage Attributes

- The rich and layered variety of vernacular residential housing types from all eras, many of which were altered to suit the needs of successive generations of inhabitants
- Simple decorative building elements and modest materials such as wood and metal siding, some brick stone and early log construction as well
- Varied setbacks of residential buildings, often persisting from the 19th century
- Predominantly stone institutional buildings including Notre Dame Cathedral, the Archbishop's Palace, and St. Brigid's Church
- The flat or mansard roofed commercial structures particularly on Dalhousie Street with retail at grade and up to three floors of commercial or residential above
- Mixed use buildings set on the front lot line often with recessed front doors;
- Bingham Park and Cathcart Square



Description des attributs du district

- La variété riche et stratifiée des formes d'architecture vernaculaire et prestigieuse caractéristiques de l'architecture commerciale et résidentielle de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle
- Les éléments décoratifs dépouillés des bâtiments et matériaux modestes, dont les parements de bois et de métal, la maçonnerie de brique et les premiers ouvrages construits en rondins
- Les marges de reculement variées des bâtiments résidentiels, qui remontent souvent au XIX^e siècle
- Les édifices institutionnels essentiellement construits en pierre, dont la Cathédrale Notre-Dame, le palais épiscopal et l'église St. Brigid
- Les structures commerciales à toit plat ou mansardé, les commerces de détail au rez-de-chaussée et au plus trois étages de bureaux ou de résidences au-dessus du rez-de-chaussée
- Les édifices polyvalents donnant sur la ligne de lot avant, souvent dotés de portes avant en retrait
- Le parc Bingham et le carré Cathcart

Conservation, Restoration and Repair

The HCD plan contains policies and guidelines related to the conservation and restoration of existing buildings in the HCD. The Plan encourages the conservation of the cultural heritage value of the HCD.

Summary of Policies and Guidelines for Existing Buildings

- Ongoing maintenance and conservation of Contributing heritage buildings and their historic materials is strongly encouraged as it prevents deterioration of heritage attributes and is the most cost-effective means of preserving heritage character.
- Repair and restoration of heritage attributes is preferable to replacement.
- Where replacement of historic materials is necessary, using either materials that are the same or as similar as possible is highly recommended.
- Modern materials that simulate historic materials both visually and in composition may also be appropriate.

Heritage Grant Program for Building Restoration

A heritage grant of up to **\$10,000** (for small scale buildings) or **\$25,000** (for large scale buildings) is available on a matching basis to assist owners of “Contributing” properties within the HCD for restoration work.

ottawa.ca/heritagegrants



Conservation, restauration et réparation

Le Plan du DCP comprend des lignes directrices sur la conservation et la restauration des bâtiments existants du DCP. Ces lignes directrices encouragent la conservation de la valeur de patrimoine culturel du DCP.

Synthèse des politiques et des lignes directrices pour les bâtiments existants

- La Ville encourage vivement l'entretien permanent des édifices à valeur patrimoniale et de leurs matériaux historiques, ce qui permet d'éviter la dégradation des caractéristiques patrimoniales, en plus de constituer le moyen le plus économique d'en préserver le caractère patrimonial.
- Il est préférable de réparer et de restaurer, plutôt que de remplacer, les caractéristiques patrimoniales des bâtiments.
- Dans les cas où il faut remplacer des matériaux historiques, il est fortement recommandé d'utiliser des matériaux identiques ou comparables, dans la mesure du possible.
- Il peut aussi être opportun de faire appel à des matériaux modernes qui simulent, visuellement et dans leur composition, des matériaux historiques.

Programme de subventions patrimoniales pour la restauration des édifices

La Ville offre une subvention pour la conservation du patrimoine à concurrence de **10 000 \$** pour les petits bâtiments et de **25 000 \$** pour les grands bâtiments, moyennant un concours financier égal, afin d'aider les propriétaires à restaurer les édifices à valeur patrimoniale en vertu de la partie IV ou de la partie V de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*.

www.ottawa.ca/SubventionsPatrimoine



Managing Change: Alterations and New Elements

The goal of the HCD Plan is not to freeze the area in time. The HCD Plan contains direction and guidance related to the most common types of changes to existing buildings that might happen over time.

Summary of Policies and Guidelines:

- The Plan recommends that any changes and alterations be sensitive to, and compatible with the character of the existing building and the surrounding streetscape.
- Elements that are beyond repair and require replacement should be made “in-kind”. Some modern materials may be appropriate.
- The HCD Plan acknowledges that barrier-free access is a goal for all. The Plan makes recommendations for how alterations to improve accessibility can be made in ways that are also compatible with the HCD.
- The Plan acknowledges the importance of environmental sustainability. Alterations for energy efficiency can be considered if they are compatible with, and do not adversely impact the character of the building or HCD.
- When renovating or upgrading a Non-contributing property, ensure that repairs or approaches to replacement support the heritage character of the District.



Gérer le changement : éléments nouveaux

L'objectif du Plan du DCP n'est pas de figer le secteur dans le temps. Ce plan comprend des recommandations liées aux types les plus répandus de changements à apporter éventuellement aux bâtiments et édifices existants.

Synthèse des politiques et des lignes directrices :

- Dans le Plan, on recommande d'adapter tous les changements et toutes les transformations pour qu'ils soient compatibles avec le caractère de l'édifice existant et du paysage urbain environnant.
- Les éléments qui ne peuvent pas être réparés et qu'il faut remplacer devraient être remis à neuf. Certains matériaux modernes pourraient être appropriés.
- Le Plan du DCP confirme que l'accessibilité sans obstacle est un objectif pour tous et pour toutes. Dans le Plan, on fait des recommandations sur les moyens de réaliser les travaux de transformation afin d'améliorer l'accessibilité pour que ces travaux soient eux aussi compatibles avec le DCP.
- Le Plan confirme l'importance de la durabilité environnementale. On peut envisager des travaux de transformation pour réaliser des économies d'énergie s'ils sont compatibles avec le caractère du bâtiment ou du DCP et qu'ils ne ternissent pas ce caractère.
- Dans la rénovation ou la modernisation des biens-fonds non contributifs, il faut s'assurer que les travaux de réparation ou les approches adoptées dans les travaux de remplacement permettent de respecter le caractère patrimonial du district.



Managing Change: Additions

The goal of the HCD Plan is not to freeze the area in time. The HCD Plan contains direction and guidance should owners wish to add on or expand their existing buildings.

Summary of Policies and Guidelines

- When adding a new addition to an existing building, it is important to allow the historic building to remain the focal point and that the design of the addition fits in sensitively to its context. The Plan provides direction for how this can be achieved in terms of:
 - scale, form, proportions, overall height, and location; and
 - materials and architectural detail characteristics.
- Roof top additions in particular must be carefully considered. They must be designed sensitively to limit or mitigate visual impacts in the HCD and ensure that heritage attributes of the building, streetscape, and HCD are conserved.
- Proposals for roof top additions that require an existing Contributing building to be reconstructed will not typically be supported.



Gérer le changement : Annexes

L'objectif du Plan du DCP n'est pas de figer le secteur dans le temps. Ce plan comprend des recommandations liées aux types les plus répandus de changements à apporter éventuellement aux bâtiments et édifices existants.

Synthèse des politiques et des lignes directrices : Annexes

- Dans la construction d'une nouvelle annexe pour un bâtiment existant, il faut que le bâtiment historique reste le point de mire et que la conception de l'annexe soit parfaitement adaptée à son contexte. Le Plan définit l'orientation à adopter dans les moyens à prendre du point de vue :
 - de l'échelle, de la forme des proportions, de la hauteur globale et de la localisation;
 - des matériaux et des caractéristiques architecturales détaillées.
- Il faut réfléchir attentivement, en particulier, aux annexes à construire sur les toits. Ces annexes doivent être conçues afin de limiter ou de réduire les impacts visuels dans le DCP et de s'assurer que l'on préserve les caractéristiques patrimoniales du bâtiment, du paysage urbain et du DCP.
- La Ville n'est généralement pas favorable aux propositions de construction d'annexes sur les toits qui obligent à reconstruire un bien-fonds contributif existant.



Managing Change: Infill and New Construction

The HCD plan provides direction and guidance for the development of new buildings in the HCD to ensure they are compatible with its character and are consistent with the goals of the HCD.

Summary of Policies and Guidelines

- New construction is encouraged on existing surface parking lots or redevelopment of Non-contributing buildings. Demolition will not typically be supported for Contributing Properties.
- New buildings must contribute to, and not detract from the heritage character of the area. This can be achieved by reflecting characteristics of historic buildings in the design of new buildings, mitigating negative impacts of overall height and mass on the HCD.
- Incorporating existing Contributing buildings into a larger development is encouraged, if completed in a way that meaningfully respects the historic building and its attributes, including its 3D form and features that express its contribution to the HCD.
- Consideration must be given to overall height, roof styles, mass, setbacks, horizontal and vertical proportions and façade details.
- Some additional height may be considered provided that impacts on the cultural heritage value are low and generally in locations at the boundaries of the HCD.



Gérer le changement : aménagements intercalaires et constructions neuves

Le Plan du DCP comprend des lignes directrices sur l'aménagement des immeubles neufs. Ces lignes directrices visent à permettre de s'assurer que les immeubles construits dans le DCP contribuent à son caractère et s'harmonisent avec les objectifs du Plan du DCP.

Synthèse des politiques et des lignes directrices

- On encourage la construction nouvelle sur les terrains de stationnement en surface existants ou dans le réaménagement des biens-fonds contributifs. La Ville n'est généralement pas favorable à la démolition des biens-fonds contributifs.
- Les nouveaux bâtiments doivent contribuer et ne doivent pas nuire au caractère patrimonial du secteur. On peut atteindre cet objectif en reprenant les caractéristiques des bâtiments historiques dans la conception des bâtiments nouveaux, en réduisant les impacts négatifs de l'ensemble de la hauteur et de la volumétrie sur le DCP.
- On encourage à intégrer les biens-fonds contributifs existants dans les grands travaux d'aménagement à la condition de les réaliser en respectant essentiellement le bâtiment historique et ses caractéristiques, dont sa forme en 3D et les fonctions qui expriment sa contribution du DCP.
- Il faut tenir compte, dans l'ensemble, de la hauteur, des styles de toiture, de la volumétrie, des retraits, des proportions horizontales et verticales et des détails de la façade.
- On peut envisager de construire des bâtiments plus hauts, à la condition qu'il y ait peu d'impacts sur la valeur de patrimoine culturel, et généralement à la périphérie du DCP.



Managing Change: Landscape, Streetscape and Public Realm

The HCD plan contains direction and guidance related to the conservation of both the public and private realm. These policies and guidelines are intended to protect the landscaped character of the HCD as well as the public spaces that contribute the cultural heritage value of the HCD.

Summary of Policies and Guidelines

- Conserve and enhance the parks located within the HCD. The Plan encourages the maintenance of existing mature trees and planting of new trees.
- Efforts should be made to conserve and reinstate soft areas of landscaping in front yards of residential properties. Narrow walkways and low fences can also be appropriate.
- Parking areas and garages, when they are necessary, should be located at the rear of a property. New garages should be designed to be sensitive to, and compatible with the main house.
- The Plan recommends where to locate signs and how they should be lit so that they do not detract from the cultural heritage value of the HCD or existing buildings, while also allowing owners to highlight their businesses appropriately.
- Patios and their elements should not permanently obscure or cover the primary façades of Contributing buildings.
- Lighting of properties within the HCD should focus on highlighting important character-defining elements of building.



Gérer le changement : aménagement paysager et paysage de rue

Le Plan du DCP comprend des lignes directrices sur la conservation du domaine public et du domaine privé. Ces lignes directrices visent à protéger l'aménagement paysager du DCP.

Synthèse des politiques et des lignes directrices

- Préservez et rehaussez les parcs situés dans le DCP. Le Plan encourage l'entretien des arbres matures existants et la plantation de nouveaux arbres.
- Il faudrait consacrer les efforts à la préservation et au rétablissement des zones végétalisées du paysagement des cours avant des propriétés résidentielles. Les promenades étroites et les clôtures basses peuvent aussi être appropriées.
- Les zones de stationnement et les garages, lorsqu'ils sont nécessaires, doivent être aménagés à l'arrière de la propriété. Les nouveaux garages doivent être pensés en fonction de l'habitation principale et être compatibles avec cette habitation.
- Dans le Plan, on recommande les points d'installation des panneaux indicateurs et leur mode d'éclairage pour éviter qu'ils distraient l'attention portée à la valeur de patrimoine culturel du DCP ou des bâtiments existants, tout en permettant aux propriétaires de mettre en valeur leurs entreprises ou leurs commerces comme il se doit.
- Les terrasses et leurs éléments ne doivent pas masquer ni couvrir en permanence les façades principales des biens-fonds contributifs.
- L'éclairage des biens-fonds du DCP doit avoir pour objectif de mettre en lumière les éléments définitoires du caractère du bâtiment.



Did you know?

Many of the most common projects would not require a heritage permit, such as:

- Interior alterations or renovations
- Installation of eavestroughs and downspouts
- Re-painting of wood, stucco, metal or previously painted masonry, or changing paint colour
- Murals that meet the Ottawa Mural Bylaw
- Replacement of windows and doors in Non-contributing buildings that meet the policies and guidelines of the Plan
- Regular ongoing maintenance such as repointing and foundation repairs using heritage methods and materials, re-roofing in the same material, repairs to building elements in the same style, material, size, shape and detail, unless related to the grant program;
- Temporary or seasonal structures or installations that are reversible such as event tents and bleachers

Le saviez-vous?

Les projets de rénovation domiciliaire les plus répandus n'obligent pas, dans bien des cas, à demander le permis patrimonial, par exemple :

- les travaux de transformation ou de rénovation en intérieur;
- l'installation de gouttières et de tuyaux de descente pluviale;
- les travaux qui consistent à repeindre les surfaces de bois, de stuc, de métal ou les surfaces de maçonnerie déjà peintes, ou encore les travaux qui consistent à changer le coloris de la peinture;
- les murales qui respectent le *Règlement d'Ottawa sur les murales*;
- le remplacement des fenêtres et des portes dans les biens-fonds non contributifs qui respectent les politiques et les lignes directrices du Plan;
- les travaux réguliers et continus d'entretien, dont le rebouchardage et la réparation des fondations en faisant appel à des méthodes et à des matériaux à caractère patrimonial, en réfectionnant les toitures à l'aide des mêmes matériaux, et en réparant les éléments des bâtiments dans le même style, les mêmes matériaux, la même teille, la même forme et les mêmes détails, sauf dans le cadre du Programme de subventions;
- les structures ou les installations temporaires ou saisonnières qui sont réversibles, par exemple les chapiteaux et les gradins.